



VOLET B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



23130335

Tribunal de l'entreprise de Liège

Division Verviers

- 4 OCT. 2023

Le greffier
Greffe

N° d'entreprise : 0459 378 340

Nom

(en entier) : **S.R.L. EXPLOITATION AGRICOLE ROYEN**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **La Forge, 19 à 4890 THIMISTER-CLERMONT****Objet de l'acte : Nomination de deux administrateurs**

Composition du bureau

Président : Luc ROYEN

Constatation de la validité de l'assemblée générale

L'associé est présent avec la totalité des parts soit 2700.

Il ne doit dès lors pas être justifié des convocations. L'assemblée est donc valablement constituée pour délibérer sur l'ordre du jour.

Ordre du jour

Nomination de deux administrateurs

Délibérations et votes

Nomination de deux administrateurs

1) Suite aux démarches de la succession de Monsieur Lucien ROYEN, l'assemblée décide que Madame Marie REMACLE, veuve de Monsieur Lucien ROYEN décédé le 9 juin 2023, domiciliée à La Forge, 23 à B-4890 THIMISTER-CLERMONT reprend le mandat d'administrateur de son feu époux avec effet le 9 juin 2023 pour une durée indéterminée ; son mandat sera rémunéré.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité

2) L'assemblée décide d'acter la nomination en tant qu'administrateur de Madame Olga GUDKOVA, épouse de Monsieur Luc ROYEN, domiciliée à La Forge, 19 à B-4890 THIMISTER-CLERMONT avec effet au 25 septembre 2023 pour une durée indéterminée ; son mandat sera exercé à titre gratuit sauf décision contraire de l'assemblée générale.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h20, après lecture et approbation du présent procès-verbal qui est signé par le porteur des actions.

Luc ROYEN,

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/10/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).